

**MAIRIE
DE
AMBERIEUX EN DOMBES**



**COMPTE RENDU
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 15 OCTOBRE 2015**

Convocation a été faite le 08 octobre 2015.

Excusés : M. DUFOUR Alain – pouvoir donné à M. ODDON Christian
Mme BOULON Marjorie – pouvoir donné à M. COLOMB Alex
M. LOISON Gérard

Absent: M. VERMOREL Clément

Secrétaire de Séance : M. COLOMB Alex

Le compte rendu de la séance du 17 septembre 2015 est approuvé à l'unanimité, après prise en compte des remarques suivantes :

Mme FORNES, concernant le compte rendu de la réunion du conseil communautaire de la CCDSV, a précisé quelle a évoqué la demande de transfert de compétence pour l'accessibilité des arrêts de bus et que la zone industrielle citée est celle de REYRIEUX.

M. PERNET informe qu'il avait fait part des remerciements de la Chorale pour l'attribution de la subvention annuelle.

M. le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour les questions suivantes :

- convention avec l'Etat pour la verbalisation électronique,
- rajout du transfert de compétence à la CCDSV « accessibilité des arrêts de bus »
- tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Sous la présidence de M. PERNET Pierre, le conseil municipal a débattu sur les questions ainsi inscrites à l'ordre du jour.

1. Personnel P. ROSET

a / Remplacement du responsable technique

Le conseil municipal est informé de la demande de mutation dans une autre commune de M. PORFIDO Anthony et des modalités envisagées pour son remplacement.

Il est donné accord pour déclarer la vacance de cet emploi et lancer le recrutement.

b / Recrutement secrétaire général de mairie

la procédure de recrutement pour le remplacement de Mme Jocelyne RIVIERE qui part à la retraite le

1^{er} avril 2016 est terminée. Le candidat retenu pour occuper ce poste est Monsieur Grégory ROUSSEAU , secrétaire de mairie dans une commune du Rhône, au grade de rédacteur. Il prendra ses fonctions le 1^{er} février 2016 et travaillera en binôme deux mois avec Mme RIVIERE.

c/ Prolongation du contrat C.U.I.

Il a été proposé de prolonger le contrat aidé de M. Bruno LEFEVER de six mois, à compte du 23 novembre 2015 pour pallier les absences pour diverses raisons au sein du service technique et pour permettre à cet agent d'approfondir sa formation dans ses nouvelles compétences acquises.

Le conseil municipal donne son accord et autorise M. le Maire à signer un contrat à durée déterminée de 6 mois sur les mêmes bases que le contrat précédent, et la demande d'aide financière de l'Etat.

2. Finances – P. PERNET

a) remboursement des frais de déplacement des agents communaux

Le conseil municipal a accepté, à l'unanimité, le remboursement des frais de déplacement - repas et remboursement kilométrique - des agents pour les formations à l'extérieur, selon les tarifs en vigueur.

b) tarifs des encarts publicitaires du bulletin municipal

le conseil municipal a donné , à l'unanimité, son accord pour modifier les tarifs comme suit, à compter de 2015 :

- pavé 8.5 cm x 3.5 cm 45 €
- pavé 8.5 cm x 7cm 75 €
- pavé 18 cm x 5 cm 110 €.

3. Commission Sécurité Routière - P. ROSET

Dans le cadre de la réflexion envisagée sur la sécurité du village, un comité de pilotage et un comité technique ont été constitués.

Le Comité technique comprend les membres de la commission sécurité routière le Lieutenant de Pompiers du centre de secours de la commune et le responsable du service technique ainsi que des représentants de l'U.C.A. , du Club des Amis des Tours et de l'Association des parents d'élèves.

Un comité de pilotage a été constitué avec M. PERNET- M. ROSET - Mme PARIS – M. COLOMB – M. ANSOUD et le responsable du Service technique. Il sert à définir et à encadrer les différentes réflexions et aboutir sur des orientations et à un schéma directeur pour l'avenir de la commune ; l'objectif final étant une circulation adaptée pour les piétons, les personnes à mobilité réduite dans le village, abaisser les vitesses, améliorer la cohabitation avec les poids lourds ceci afin de sécuriser et améliorer la vie locale, favoriser la vie sociale, et les modes de transports doux. Ce diagnostic sera étendu au Plan d'eau, au stade, city stade, RSE.

C'est un travail qui va durer au moins un an.

Un important travail d'information sera réalisé auprès de la population – échanges avec le Comité Citoyen.

Les membres du comité technique vont se réunir prochainement pour être informés de la démarche et son organisation (méthodologie- planning).

Le comité de pilotage se réunira après la deuxième ou troisième réunion du Comité Technique.

Convention avec l'Etat pour la verbalisation électronique

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme l'autorisation donnée à M. le Maire pour signer une convention avec l'Etat relative à la mise en œuvre de la verbalisation électronique sur le territoire de la commune.

4. Intercommunalité

a/ transfert de la compétence GEMAPI et compétence accessibilité des arrêts de bus

M. le maire présente au conseil municipal la proposition de transfert de nouvelles compétences à la Communauté de communes Dombes Saône Vallée, d'une part pour permettre une gestion coordonnée des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire communautaire, d'autre part pour assurer la mise en accessibilité des arrêts de bus des réseaux de transports communautaires.

La compétence accessibilité des arrêts de bus permettra à la CCDSV de réaliser les travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus qu'elle ne peut faire aujourd'hui. Au besoin, la Communauté pourra s'associer avec les communes et le Conseil départemental pour réaliser ces travaux.

M. Christian ODDON informe que la compétence sur la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est transférée obligatoirement aux communes au 1^{er} janvier 2018 avec les missions suivantes :

- aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
- entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau et leurs accès,
- défense contre les inondations,
- protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Il est proposé de transférer cette compétence à la Communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2016 afin qu'elle puisse réaliser les actions prévues au contrat de rivière Saône, ce qui n'est pas possible actuellement. Ce transfert mettra également à la charge de la Communauté de communes les cotisations aux syndicats d'aménagement de rivière, le syndicat de rivière des territoires de Chalaronne pour notre commune (1 544 € par an)

la taxe pour assurer la GEMAPI est de 5 € par habitant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le transfert des compétences : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) et accessibilité des arrêts de bus à la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée.

b) Rapport d'activités 2014 de la CCDSV

Mme Christine FORNES a présenté un rapport très complet au conseil municipal :

Présentation de la CCDSV, son territoire, son institution ; les activités et les compétences communautaires ; Ce rapport sera envoyé à tous les conseillers et est tenu à disposition des administrés en mairie.

Dans le cadre de la mutualisation des services entre communes et la CCDSV, une étude est en cours pour réaliser des commandes groupées.

Elle fait part que la proposition de schéma de coopération intercommunale est provisoire pour l'instant.

5. Voirie

M. Pierre PERNET informe que suite à une opération de bornage réalisée par le Cabinet Arpège lors de la vente d'une propriété à l'impasse Utrillo, il s'est avéré nécessaire de rétrocéder à cette propriété une bande de terrain, d'une surface totale de 34 m² de terrain, ceci afin de rétablir les limites conformément à la réalité.

Il propose au conseil municipal de déclasser cette bande de terrain et de la céder pour un euro symbolique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve cette proposition de déclassement et la cession à l'euro symbolique, les frais de division et d'actes étant à la charge des acquéreurs.

Travaux

M. David PERSICO a informé que vont être réalisés prochainement les travaux suivants :

- mise en place de quatre conteneurs enterrés vers le bâtiment H.L.M..
- mur de la place de la salle polyvalente.

Il indique qu'une réunion a eu lieu avec l'architecte pour la levée des réserves des travaux de construction de l'école primaire-bibliothèque-centre de loisirs.

6. vie locale

a) Commission communication

Mme Brigitte ROCHE a donné des informations sur la lettre municipale qui sera distribuée début novembre avec le compte rendu de la réunion publique sur les finances fait par M. PERNET, des bulletins pour l'inscription au Comité de Jumelage, au Comité des Fêtes et au Comité citoyen. Elle a fait part de l'accord donné à la Société INFOCOM pour d'une part la réalisation (gratuite) de 800 agendas distribués dans tous les foyers début janvier ; les informations pratiques indiquées dans cet agenda réduiront le bulletin municipal ; et d'autre part pour l'installation d'un panneau publicitaire place de la mairie qui servira de support pour un plan et les informations communales. Des encarts publicitaires sont proposés aux commerçants pour le financement de cette opération. M. PERNET a informé que Mme Marjorie BOULON a fait un important travail pour fournir les Renseignements nécessaires pour l'agenda.

Mme ROCHE a indiqué que le bulletin municipal sera distribué fin janvier, l'association à l'honneur sera OXY'JEUNES (10 ans d'existence).

b) cérémonie du 11 novembre

M. Pierre PERNET a fait le point sur l'organisation de la cérémonie du 11 novembre et de l'exposition installée à la salle polyvalente.

Il fait part que des subventions peuvent être demandées pour les animations spécifiques organisées pour célébrer les cent ans.

b) Opérations brioches ADAPEI

Mme Dominique PARIS a donné le résultat de l'opération brioches : 9 associations étaient représentées pour assurer la vente de 230 brioches pour une recette totale de 1 227 € (dont 100 € remis par une association qui n'a pas pu participer).

c) AG du Sou des écoles

Mme Marie-Noëlle JAY a donné le compte rendu de cette assemblée générale.

Il a été noté une bonne participation des parents dans l'association. Le résultat est déficitaire du fait de dépenses supplémentaires cette année (une classe en plus).

Il a été évoqué le projet de voyage de trois jours pour quatre classes à la Bourboule, avec un budget prévisionnel de 6000 €.

d) Calendrier

La commission vie locale se réunira pour organiser la cérémonie des vœux qui aura lieu le samedi 09 janvier 2016.

7. Questions diverses

a) SERV'EMPLOI

M. Pierre ROSET a donné le compte rendu de l'assemblée générale : une quarantaine de personnes étaient présentes. Un tiers des membres du conseil d'administration a changé. Il a été nommé administrateur. Un audit financier va être réalisé.

b) Informations diverses

- un camion pizzas va s'installer le mardi soir sur la place de la salle polyvalente à partir du 27 octobre 2015.
- M. Pierre ROSET va s'occuper de régler le problème de l'éclairage du préau de l'école maintenu la nuit.

c) agenda

- 17.10 : fête du poisson - pêche commentée à Chalamont
- 18.10 : apéritif SHR à 11 h 30
- 23.10 : Comité des Fêtes
- 24.10 : AG Amicale Boule
- 27.10 : Commission des finances 20 h - travaux d'entretien à faire sur 2016
- 03.11 : Conseil d'Ecole
- 09.11 : CME - sélection des Candidats
- 10.11 : Réunion des associations + calendrier des fêtes
- 11.11 : Commémoration
- 18.11 : AG Gym
- 19.11 : Conseil Municipal
- 21.11 : Mise en place CME
- 22.11 : Repas de Noël du CCAS
- 06 et 13.12 : Elections régionales.

d) Questions diverses

- M. Hazdine ZEDIOUI informe que le chanfreinage des trottoirs est bien apprécié –il lui est indiqué qu'il est prévu d'enlever les demi-sphères gênantes ;
- Mme Dominique FATOME et M. Pierre ROSET proposent de faire une journée nettoyage du village avec les enfants de l'école- Mme Christelle ABRAZIAN suggère d'attendre car c'est souvent un projet des conseillers municipaux enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 25.

Affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales.

Le Maire,
P.PERNET

